

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 65/1974 (1974)

Artikel: Conférence des chefs de départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin

Autor: Mottaz, Jean

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-116285>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES

Conférence des chefs de départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin

En 1974, la Conférence des chefs de départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin se sera réunie cinq fois: quatre fois en séance de travail uniquement, les 28 janvier, 28 mars, 12 septembre et 13 décembre, et une fois en assemblée annuelle, à Losone, les 29 et 30 mai, avec deux longues séances de travail et quelques agréments.

Quant aux personnes, l'événement important de cette année 1974 a été le changement de président: en effet, renonçant à son mandat de conseiller d'Etat vaudois, M. Jean-Pierre Pradervand quittait du même coup la présidence de la Conférence.

La dernière séance présidée par M. Pradervand, le 28 mars 1974, fut l'occasion, à Dornigny, d'adieux simples et cordiaux; un juste hommage fut rendu par le doyen de la Conférence, M. Simon Kohler, aux qualités du président Pradervand, à son humanité, à la paradoxale profondeur de son humour, à son esprit de conciliation; un cadeau choisi et présenté par M. François Jeanneret vint accompagner cet hommage, auquel le président sortant donna une réponse digne de sa réputation.

Au début de l'assemblée annuelle de Losone, M. Simon Kohler proposa à ses collègues d'appeler à la présidence le successeur de M. Pradervand à la tête du département vaudois, M. Raymond Junod; il dit les raisons qui justifient l'usage de réserver au Vaudois la présidence de cette conférence, ce qui de plus a l'avantage de maintenir le lien avec le secrétariat permanent.

Parmi les objets de préoccupations et de délibérations de la Conférence, la *formation des conseillers d'orientation* est revenue à toutes les séances, de même que la *Radio-Télévision scolaire*, et, naturellement, les divers aspects de la *coordination romande*, pour lesquels on se reportera aux chroniques de M. Cavadini et de M. Perrenoud, ci-dessous.

La question de la langue seconde, la gestion des «Etudes pédagogiques» et du «Glossaire des patois de la Suisse romande» ont fait l'objet des décisions nécessaires, tandis que le rajeunissement des *statuts de l'IRDP* était par deux fois à l'ordre du jour.

Formation des conseillers d'orientation (séances des 18 décembre 1973, 28 mars, 29-30 mai, 12 septembre et 13 décembre 1974).

Né de l'intransigeance des psychologues-orientateurs de formation universitaire et de certains de ceux qui les forment, l'objet a déjà retenu l'attention de la Conférence des chefs de départements; il a été mentionné dans cette chronique en 1973. La Conférence n'a pas changé d'avis; les deux voies de formation des conseillers d'orientation se justifient et sont complémentaires; l'une par l'expérience, la pratique, l'enseignement, puis un cours de formation en emploi, d'un niveau suffisant d'exigences; l'autre par le baccalauréat, les instituts universi-

taires, la licence et un diplôme de psychologie appliquée. Les universitaires, eux, réclament le monopole pour la formation qui passe par l'Université. Ils ont fait prévaloir leur façon de voir au sein du groupe romand des orienteurs professionnels.

Après de longues et délicates négociations, un projet de compromis a pu être adopté par tous les partenaires; il a obtenu l'accord de la Conférence des chefs de départements, au cours de sa séance du 13 décembre 1974.

Entre-temps, un second cours romand en emploi s'était déroulé; il avait permis, le 8 novembre, de délivrer un diplôme de conseiller en orientation professionnelle à 22 candidats de la Suisse romande et du Tessin.

Radio-TV scolaire

La discussion entre les départements de l'instruction publique et la Radio-TV romande est délicate. Une «conférence au sommet», le 28 janvier, a réuni une importante délégation de la Conférence et les trois principaux responsables de la Radio-TV romande: MM. René Schenker, Bernard Béguin et Alexandre Burger.

Les chefs de départements ayant affirmé l'intérêt qu'ils portent à la Radio-TV scolaire, la conscience qu'ils ont de sa nécessité, ils l'ont prouvée en admettant le principe d'inscrire au budget de la coordination romande, avant même qu'aucune réalisation soit possible, du fait de l'opacité de la grille des programmes, une somme de 75 000 francs.

On est convenu de faire une enquête sur les équipements actuellement disponibles dans les écoles des cantons; l'exigence d'un traitement égal des différentes régions linguistiques suisses, en matière de Radio-TV scolaire a été affirmée, ainsi que le souhait, depuis lors réalisé, de voir dans la nouvelle loi sur le droit d'auteur l'école considérée comme cercle privé, et non public.

Après quelques séances aux succès divers, entre les délégués mandatés par la Conférence des chefs de départements, MM. Cavadini, Gerbex et Pellegrini, et leurs interlocuteurs de la Radio-TV romande, on a pu, le 13 décembre, enregistrer un pas décisif vers les ouvertures de réalisations.

La langue seconde

La dernière séance de 1973 avait vu la désignation d'une commission présidée par M. Edmond Basset, directeur de l'enseignement primaire vaudois, et chargée d'élaborer des propositions de mise en œuvre des conclusions du «rapport Gilliard»; c'est déjà le 12 septembre 1974 que la Conférence des chefs de départements a pu se déterminer sur les propositions de cette commission, essentiellement: le début de cet enseignement précoce de la langue seconde en quatrième année, à raison d'une centaine de minutes par semaine, intégrées à l'horaire actuel, une expérimentation des méthodes choisies, sous la responsabilité de l'IRDP.

De plus, en vue d'assurer la continuité entre cet enseignement précoce de la langue seconde et l'enseignement au degré secondaire, la Conférence a admis la création d'un groupe de travail d'une dizaine de personnes, chargé d'en étudier les modalités les plus opportunes.

La coordination

M. Jean Cavadini, dont on trouve le rapport ci-dessous, a témoigné personnellement d'un dévouement efficace, d'une activité intelligente et dynamique; il est le véritable agent de liaison et d'animation entre les organes qui, à des titres divers, collaborent à cette coordination, depuis les conférences de chefs de services, à CORMEP et CORMES, aux conférences de directeurs de gymnases ou d'établissements secondaires, jusqu'aux secrétaires généraux et à la Conférence des chefs de départements.

CIRCE I a en principe achevé sa tâche. Le «document B» accompagnant les plans d'étude a eu l'approbation de la Conférence, en septembre 1972.

Dans le cadre de CIRCE II, qui travaille pour les 5^e et 6^e années, les commissions des différentes branches ont été très actives au cours de 1974. L'élaboration des programmes-cadre a donc utilement avancé; la nécessité de rendre possible l'application de ces programmes-cadre dans des structures cantonales assez différentes pose des problèmes délicats auxquels il est indispensable de donner des solutions viables.

De toute façon, le souci de définir les cadres et les limites de la coordination a été affirmé en 1974, il a fait l'objet des réflexions du délégué et des conférences de chefs de services en vue des déterminations des chefs de départements.

Si la coordination romande est l'objet prioritaire des travaux de la Conférence, elle ne néglige pas, tant s'en faut, les problèmes et les efforts de la coordination helvétique, qu'il s'agisse de la SKAUM (commission suisse des moyens audio-visuels), de la Commission pédagogique ou du comité même de la Conférence suisse des chefs de départements.

Objets divers

La réalisation des *éditions scolaires* a retenu l'attention, par deux fois, de la Conférence des chefs de départements; elle a fait l'objet d'un entretien avec la Communauté romande des arts graphiques. La Conférence a affirmé qu'elle était consciente de la nécessité de laisser aux éditeurs privés la possibilité de courir leurs chances, notamment en les informant assez tôt des intentions de la coordination romande. L'intérêt financier des cantons doit être pris en considération; mais il importe aussi de tenir compte de visées moins courtes et notamment du rôle que doivent pouvoir jouer les maisons romandes d'édition pour le rayonnement culturel et spirituel de la Suisse romande et des cantons qui la composent.

JEAN MOTTAZ

Secrétaire de la Conférence des chefs de départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin

Coordination scolaire

Coordination romande

Ces douze derniers mois ont été marqués par l'accentuation des phénomènes qu'on pouvait observer l'an dernier. Il était évident qu'après les votations des 3 et 4 mars 1973, il conviendrait de donner une nouvelle définition aux problèmes de coordination scolaire en Suisse. La Suisse romande n'a pas échappé à cet impératif, d'autant plus qu'elle est très largement engagée dans ces questions. En fait, les difficultés que les cantons romands peuvent éprouver ici ou là sont la